Information : Eclairage public



Mariclaraines, Mariclarains,

Depuis 2023, la majorité des points d'éclairage public du village, étaient éteints, de 1h à 5 h du matin. Cette approche avait été décidée à titre expérimental, par le Conseil municipal.

Le dispositif est désormais pérennisé, avec une plage horaire d'extinction allant de 00h à 6h du matin. La modification sera effective, à compter du vendredi 28 février 2025.

> Meilleures salutations, Votre maire, Anicet AGBOTON



Arrêté éclairage public 02 2025

